

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 À 18 h 30

Nombre de délégués : 31

Date de la convocation et
d'affichage : 10 octobre 2024

Présents à la séance : 19

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle d'Honneur de la Mairie, à AUCHEL, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 10 octobre 2024.

Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), MASSART Yvon (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), COQUERELLE Alain (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugnoy), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul)

Ont donné pouvoir :

DUBY Sophie donne pouvoir à JURCZYK Jean-François, HERNU Stéphane donne pouvoir à MEYFROIDT Sylvie, HAPPIETTE Jean donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, TASSEZ Thierry donne pouvoir à COQUERELLE Alain

Étaient Absents Excusés :

LEFEBVRE Nadine, VAAST Stephan, LECOMTE Maurice, JOMBART Simon, BERTIER Jacky, DELANNOY Marie-Josèphe, MARCELLAK Serge, DUCLOY Nadine

Monsieur Alain COQUERELLE, délégué(e) de la commune de Labourse, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DBS_2024_011

Bureau Syndical du 16 octobre 2024

Code service : 721-730

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA STRUCTURE D'HOSPITALISATION A DOMICILE (HAD) SANTELYS ET LES EHPAD DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS - SIGNATURE D'AVENANTS

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois mène au sein de ses établissements et services pour personnes âgées, des actions visant à améliorer la qualité de la prise en charge de ses bénéficiaires.

Par délibération en date du 21 mars 2016, le Bureau Syndical a autorisé la signature d'une convention de partenariat entre la structure d'Hospitalisation à Domicile de SANTÉLYS ASSOCIATION et les EHPAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois. visant à établir les modalités de prise en charge pour des soins spécifiques, lorsque, de manière ponctuelle, l'EHPAD n'est pas en mesure de pouvoir répondre aux besoins en soins d'un résident mais qu'il est préférable d'éviter une hospitalisation complète.

Afin de répondre à la réglementation en vigueur et préciser les modalités d'intervention de l'HAD SANTELYS au sein des EHPAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois, il est aujourd'hui nécessaire de signer un avenant à la convention de partenariat précitée avec chacun des EHPAD.

Ces avenants ont pour objet de définir, pour chaque EHPAD, les contours et modalités d'organisation de la réalisation des évaluations anticipées par l'HAD SANTELYS des résidents. Ils prennent effet à la date de signature et sont renouvelables annuellement par tacite reconduction.

Considérant l'intérêt de poursuivre une relation de complémentarité entre les EHPAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois et l'HAD SANTELYS,

Après avis favorable de la Commission Solidarité-Santé du 1er octobre 2024, et de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer pour chaque EHPAD, un avenant à la convention de partenariat avec SANTÉLYS ASSOCIATION.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

